



## PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des collectivités  
et de l'environnement

Bureau de l'urbanisme  
et de l'aménagement

Affaire suivie par G.Bertrand-Mapataud  
Tél. 05 55 44 19 41

Mèl :genevieve.bertrand-mapataud@haute-vienne.gouv.fr

Limoges, le 27 JUIN 2017

### Extrait de l'avis de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Lors de sa réunion du 22 juin 2017, la commission départementale d'aménagement commercial a émis un avis favorable à la demande de permis de construire n° 087 205 17 D 0005 valant autorisation d'exploitation commerciale, déposée en mairie du Vigen le 14 mars 2017 par la SARL MOUGIN IMMOBILIER, dont le siège social est situé 123 rue du Château à Boulogne Billancourt (92100), représentée par son gérant, Eric DUVAL, agissant en qualité de propriétaire de l'ensemble immobilier du projet, en vue de procéder à l'extension du magasin à l'enseigne « La Foir'fouille » situé sur la commune du Vigen, zone commerciale CARREFOUR BOISSEUIL, lotissement les Garennes, lieu-dit le Bas Faure pour porter sa surface de vente de 1558 m<sup>2</sup> à 1800 m<sup>2</sup> soit une augmentation de 242 m<sup>2</sup>.

Le texte intégral de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne et consultable sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Vienne ([www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr), rubrique « Publications » « Recueil des actes administratifs » « Département de la Haute-Vienne »).

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Directeur délégué,

Gérard JOUBERT